

Le point d'ancre

VOLUME 20 / NO 3 / MARS 2018

Rapport de l'année 2017-2018

Ismail Biskri

Professeur au Département de
mathématiques et d'informatique
Président



C'est sûrement la première année où il y a tant d'écart entre le plan d'action élaboré en juin 2017 et le bilan de mars 2018. Il faut dire qu'il en est souvent ainsi l'année des négociations pour le renouvellement de la convention collective qui vient, avec raison, perturber les activités régulières du Syndicat.

Ce n'est pas que le Syndicat n'a pas été actif au cours de la dernière année, mais il a fait plusieurs choses autres que celles initialement prévues. Nous espérons que le rapport de l'année 2017-2018 vous en convaincra.

L'année dernière, c'est l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie qui avait mobilisé la communauté universitaire. En 2017-2018, l'élaboration d'une politique de prévention et de traitement des plaintes, la création d'un poste de protecteur universitaire, l'adoption d'une politique de gestion des locaux, l'élaboration d'une première politique sur l'administration et la gestion de la recherche et la loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel ont sollicité l'attention de la communauté universitaire durant une grande partie de l'année. Dans chacun de ces dossiers, le Syndicat se devait d'intervenir afin de faire valoir la gestion collégiale de l'Université et les intérêts particuliers des professeurs.

La réforme du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ) a également drainé une bonne partie des énergies du Syndicat. Il faut d'ailleurs remercier le professeur Pierre Baillargeon du Département de psychoéducation et ex-président du Syndicat qui représentait les professeurs du réseau au comité de négociation. Même si certains aspects de la réforme pénalisent certains professeurs embauchés plus jeunes : tels que le report de la retraite

sans pénalité actuarielle à 60 ans et 32 ans de service, ainsi que les pénalités plus importantes pour ceux qui quittent avant, la réforme a permis de retrouver une forme d'indexation des rentes (75 % de l'indice des prix à la consommation). Cela évitera aux professeurs retraités de s'appauvrir tout au long de leur retraite.

Le Syndicat a aussi consacré beaucoup de temps au suivi du plan de redressement financier de l'UQTR. Quoique les résultats sont, jusqu'à maintenant, plus encourageants que prévus, on a parfois l'impression que le rationnel des compressions ne s'applique pas toujours de la même façon. D'un côté, des pressions sont exercées auprès des départements pour réduire l'offre de cours et diminuer les dépenses. Alors que de l'autre côté, la direction autorise le versement de centaines de milliers de dollars à des cadres en disponibilité, la création de nouveaux postes de cadres et la signature d'un nouveau protocole de travail beaucoup plus généreux pour les cadres intermédiaires.

Le premier sondage sur la qualité de vie au travail à l'UQTR, réalisé par la direction, a permis de mieux connaître l'opinion de la communauté universitaire face aux gestionnaires. Les résultats ont démontré qu'à peine 30 % des 892 répondants considèrent comme efficace la collaboration entre les différentes unités administratives et académiques. Ce pourcentage chute à seulement 17 % chez les 214 professeurs ayant répondu au sondage. Un peu plus de 30 % des professeurs considèrent que les dirigeants (recteur et vice-recteurs) prennent les bonnes décisions et les actions appropriées afin de donner suite aux résultats du sondage. Il reste du travail à faire.

Au cours de la dernière année, le Syndicat a également tenté, sans succès, de confirmer la juridiction des départements et de la commission des études sur la priorisation des professeurs à embaucher. Depuis quelques années, la direction utilise un subterfuge en concentrant à la même date la décision d'embaucher les nouveaux professeurs, de manière à pouvoir déterminer, parmi l'ensemble des candidatures soumises par les départements, celles que le recteur et les vice-recteurs considèrent comme prioritaires.

Le conseil syndical

En 2017-2018, le Syndicat a pris d'importantes décisions sur différents dossiers.

Les échanges furent nombreux, et les discussions fertiles au conseil syndical qui regroupe les représentants de l'ensemble des départements.

À plusieurs reprises, le comité exécutif s'est appuyé sur la sagesse des délégués syndicaux, toujours très présents, pour bonifier une proposition qui apparaissait au départ raisonnable. Ce rôle fut encore plus profitable dans le cadre des discussions sur le cheminement des négociations.

Je remercie les délégués syndicaux pour leur dévouement au bénéfice de l'ensemble de leurs collègues.

La représentation externe

Le Syndicat des professeurs et des professeures est membre de plusieurs organisations nationales qui travaillent à la défense des droits des professeurs :

- Fédération québécoise des professeures et professeurs d'université (FQPPU)
- Comité intersyndical de liaison de l'Université du Québec (CLIUQ)

- Cartel intersyndical des régimes de retraite et d'assurances collectives (CIRRAC)
- Comité du réseau des assurances collectives (CRAC)
- Comité de coordination des services juridiques

Au cours de la dernière année, les officiers se sont également impliqués activement dans ces différentes organisations afin de faire entendre la voix des professeurs de l'UQTR.

Remerciements

Après trois années à la présidence du Syndicat, je dois remercier mes collègues du comité exécutif pour leur engagement et le soutien qu'ils m'apportent. Nous devons aujourd'hui comme hier compter sur cette solidarité. Je remercie plus particulièrement la professeure Diane Saint-Laurent du Département des sciences de l'environnement qui, après quatre années à la vice-présidence aux services à la collectivité du Syndicat, a décidé de ne pas solliciter le renouvellement de son mandat. Elle retournera à son enseignement et à ses nombreux projets de recherche. Un gros merci!

Je remercie également nos précieux employés (Sandra, Diane et Alain) qui parviennent toujours à faire l'impossible.

Les relations de travail

René Lesage

Professeur au Département de chimie,
biochimie et physique
Vice-président aux relations de travail



Monique Cadrin

Professeure au Département de biologie
médicale
Vice-présidente aux affaires syndicales



Le comité des relations de travail a été très occupé cette année avec la négociation. Les demandes irréalistes de la direction ont nécessité plus que des arguments de vos portes-paroles à la table de négociation. Le rejet massif du dépôt patronal par l'Assemblée générale est d'ailleurs un message que la direction semble avoir bien compris.

Il faut dire que la décision de l'arbitre Racine pour les embauches au 1er décembre est également tombée à point. L'obligation pour la direction d'embaucher 32 professeurs au 1^{er} juin 2018 pour rétablir le plancher d'emploi (environ 465 postes) nous place en position de force pour la suite de la négociation. Les prochaines semaines de blitz de négociation, portant sur les aspects monétaires, seront néanmoins déterminantes dans la recherche d'une entente. Notre objectif est non seulement d'améliorer nos conditions de travail, mais également de maintenir, pour l'UQTR, une mission universitaire axée sur l'enseignement et la recherche.

Cette année, il y a eu moins de griefs et moins d'arbitrages que par le passé. Ce n'est cependant pas en raison d'une diminution des litiges. La bonne collaboration avec les représentants de l'employeur s'est maintenue. Et nous tentons, de part et d'autre, de régler les problèmes avant qu'ils ne dégèrent. Nous avons ainsi pu éviter le congédiement d'un professeur par une action concertée avec la direction.

Plusieurs lettres d'entente ont été signées pour reporter ou devancer l'évaluation de professeurs pour des raisons de congé de maternité ou de perfectionnement. Une entente a aussi été conclue pour la reconnaissance du travail comme chargé de cours avant l'embauche comme professeur dans un dossier de compensation forfaitaire. Bien que ces ententes ne touchent habituellement qu'une seule personne, elles permettent également d'effectuer les ajustements nécessaires à la convention.

Par ailleurs, les cas de harcèlement psychologique et moral augmentent toujours. Nous essayons de trouver de nouvelles façons d'intervenir, notamment par la médiation ou par l'entremise d'un diagnostic organisationnel. Nous assistons aussi à un accroissement des interventions de la direction dans les cas d'incivilité, d'atteinte à la réputation et de manquement à l'éthique. Beaucoup de travail reste à faire pour améliorer le climat organisationnel dans certains départements. Selon nous, il faut davantage de collaboration entre la direction et le syndicat à cet égard.

Plusieurs accompagnements de professeurs convoqués par la direction sont faits par les officiers des relations de travail ou par notre conseillère, Diane Beauchemin qui est professionnelle, discrète et ses conseils en relations de travail sont toujours appréciés. De plus, notre projet de convention collective doit beaucoup à l'efficacité de notre procureur, Me Gabriel Hébert-Tétrault, ainsi qu'aux sages conseils d'Alain Gamelin, notre conseiller aux affaires universitaires, dont l'expérience est une richesse pour le SPPUQTR. Merci à tous les délégués du conseil syndical et à mes collègues du comité exécutif. Merci sincère à tous les professeurs et professeures. Sans votre solidarité, nous serions bien seuls.

Les affaires universitaires

Christian Linard

Professeur au Département de chiropratique
Vice-président aux affaires universitaires



Je vous rappelle que les statuts du Syndicat (article 9.2.4) définissent ainsi les responsabilités du vice-président aux affaires universitaire :

- préside le comité des affaires universitaires;
- supervise, en collaboration avec la vice-présidence aux services à la collectivité, le travail du conseiller aux affaires universitaires;
- supervise les relations entre le Syndicat et les représentants des professeurs au conseil d'administration, à la commission des études et au comité de promotion;
- supervise les relations entre le Syndicat et les professeurs exerçant les fonctions de direction d'enseignement et de recherche;
- supervise les activités visant à favoriser les échanges entre les professeurs sur différents aspects de la vie académique;
- accepte toute autre responsabilité attribuée par le comité exécutif.

Durant l'année 2017-2018, entre les mois d'avril et de mars, le conseil d'administration, le comité exécutif et la commission des études de l'UQTR se sont réunis à une douzaine de reprises chacun. Je vous rappelle qu'avant chacune de ces rencontres, le comité des affaires universitaires (CAU), que je préside, analyse les documents déposés et rédige un document synthèse à des fins de discussion avec les professeurs, les chargés de cours et les étudiants qui y siègent. Depuis quelques années, le CAU analyse aussi systématiquement les documents déposés à la conférence des directeurs et des directrices de département (CDDD).

Les principaux dossiers universitaires de l'année 2017-2018

Au cours des derniers mois, les instances universitaires ont été saisies, en plus des dossiers récurrents, de plusieurs questions importantes :

- Le budget 2017-2018 et le rapport financier 2016-2017;
- Le plan de redressement financier 2016-2021;
- Les suivis au plan stratégique 2015-2020;
- La politique de prévention et de traitement des plaintes;
- La répartition des postes de professeur;
- La création du poste de protecteur universitaire;
- La procédure de révision des documents normatifs;
- L'adoption d'une nouvelle politique de gestion des locaux;
- L'adoption d'une première politique de gestion des fonds de recherche.

Comité des affaires universitaires

Le comité des affaires universitaires (CAU) du Syndicat s'est également réuni afin de discuter des dossiers suivants :

- La croissance du nombre d'étudiants en situation de handicap (ESH);
- La politique de gestion des locaux d'enseignement et de recherche;
- La gestion des cliniques universitaires;
- La politique des services à la collectivité;
- La loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel.

Cette année, le CAU était composé du président du Syndicat, des professeurs France Joyal du Département de philosophie et des arts, Liette St-Pierre du Département des sciences infirmières, Sylvain Beaudry du Département des sciences comptables, Théophile Serge Nomo du Département de finance et économique, François Brouillette du Département de chimie, biochimie et physique et Marie Lequin du Département d'études en loisir, culture et tourisme.

À titre de vice-président aux affaires universitaires, je siège également au comité sur la gestion des universités du Québec de la Fédération québécoise des professeurs et des professeurs d'université (FQPPU).

Comité de promotion

Le CAU a poursuivi son appui aux professeurs qui souhaitent obtenir l'agrégation ou la titularisation en organisant un dîner-conférence sur le sujet et en offrant un service-conseil pour la préparation des demandes. Le professeur Ghyslain Parent du Département des sciences de l'éducation, qui a plus de treize ans de participation au comité de promotion, agit à titre de conseiller auprès des professeurs. Je le remercie, en leurs noms, de ce précieux engagement.

Les services à la collectivité

Diane Saint-Laurent
Professeure au Département des sciences de l'environnement
Vice-présidente aux services à la collectivité



La vice-présidence aux services à la collectivité s'intéresse plus particulièrement aux activités sociales, aux formations et aux conférences offertes aux professeurs. Elle est aussi responsable de la politique d'attribution des dons, de la remise des bourses d'études aux étudiants de l'UQTR, de l'attribution du prix d'engagement syndical et des interventions menées auprès des professeurs (mariages, décès, naissances, maladies, etc.).

Bourses d'études

Chaque année, le Syndicat remet 13 500 \$ en bourses d'études aux étudiants de l'UQTR. Les bourses sont surtout attribuées à des étudiants qui affichent un profil particulier : retour aux études après plusieurs années sur le marché du travail, étudiants-parents, étudiants en situation de handicap, etc. La VPSC siège au comité de sélection des boursiers et assiste à la remise des bourses sous l'égide de la Fondation de l'UQTR.

Pour une dix-neuvième année consécutive, le CSC remet des bourses d'encouragement de 200 \$ à la poursuite des études à cinq élèves d'écoles secondaires des régions d'appartenance à l'UQTR. Les bourses sont distribuées dans chacune des écoles sélectionnées lors des galas Méritas. Des centaines d'élèves et de parents peuvent donc ainsi constater la générosité et l'implication des professeurs de l'UQTR dans leur région. En 2017, les écoles récipiendaires de la bourse furent :

- École secondaire Marie-Rivier de Drummondville
- École secondaire La Découverte de Saint-Léonard-d'Aston
- École secondaire les Seigneuries de Saint-Pierre-les-Becquets
- École secondaire Paul-Le Jeune de Saint-Tite
- École secondaire Le boisé de Victoriaville

Remerciements

En terminant, je souhaiterais remercier chaleureusement tous mes collègues qui siègent au conseil d'administration, à la commission des études, au comité des affaires universitaires, au comité de promotion et aux différents comités pour leur engagement et leur dévouement. La plupart assistent assidûment à nos dîners préparatoires et leur contribution aux discussions est toujours pertinente, enrichissante et fort appréciée.

Tous et toutes devons être reconnaissants envers ces professeurs qui acceptent cet ajout à leurs tâches régulières afin de donner un visage concret à cette gestion collégiale si importante dans le réseau de l'UQ.

En 2017, le Syndicat a remis, pour une première fois, deux bourses d'études de 500 \$ à des étudiants des collèges de la région. Ces bourses se veulent un incitatif à poursuivre des études universitaires, idéalement à l'UQTR. Les bourses ont été attribuées à Élodie Rainville du Collège Lafleche et Kelly Bélanger du CÉGEP de Trois-Rivières.

Hommages aux retraités

En 2017-2018, le CSC n'a pas tenu de soirée hommage aux professeurs retraités (le nombre étant insuffisant). Au cours de la dernière année, le comité a toutefois révisé complètement le processus de sélection des présents offerts aux retraités.

Depuis une dizaine d'années, le Syndicat remettait à chaque professeur une aquarelle originale d'un artiste de la région. Les prochains professeurs retraités recevront une sérigraphie originale réalisée exclusivement pour l'occasion par les créatrices Isabelle Clermont et Alejandra Basanes de Trois-Rivières.

Collège Lafleche



CEGEP de Trois-Rivières



Retraités pour l'année 2017

France	Beaumier	Département des sciences de l'éducation
François	Bergeron	Département de management
Rolande	Deslandes	Département des sciences de l'éducation
Corneille	Kazadi	Département des sciences de l'éducation
Nicole	Landry	Département des sciences de l'éducation
Pierre	Lanthier	Département des sciences humaines
Bernard	Ouellet	Département des sciences de l'activité physique
Richard	Pépin	Département de la gestion des ressources humaines

En 2017, le Syndicat a aussi rendu un hommage particulier au professeur Alain Chalifour du Département de mathématiques et d'informatique en lui remettant le Prix d'engagement syndical 2017 pour ses longues années d'engagement syndical. Rappelons que le professeur Chalifour a été successivement secrétaire (2003-2004), vice-président aux affaires syndicales (2004-2005), vice-président aux relations de travail (2006-2014) et président par intérim d'octobre 2014 à mars 2015.

Activités sociales

Le CSC a commencé la rentrée 2017 en invitant les professeurs, actifs et retraités, au traditionnel méchoui. Pour la cinquième année consécutive, le CSC a aussi organisé, avec beaucoup de succès, un 5 à 7 soulignant la contribution des professeurs qui se sont démarqués durant l'année : titularisation, permanence, obtention du doctorat, récipiendaire d'une subvention de recherche externe, etc. Enfin, le comité a offert un nouveau souper thématique mettant en vedette la cuisine indienne. La soirée a été fort agréable, mais n'a toutefois pas permis de déguster une cuisine typiquement indienne. À la suite de cette mauvaise expérience, le comité a convenu de changer de traiteur.



Le professeur Alain Chalifour du Département de mathématiques et d'informatique recevant le prix d'engagement syndical des mains du président du Syndicat, le professeur Ismaïl Biskri.



Amplitude-Mélodie
Isabelle Clermont

Dîners-conférences

En 2017-2018, le CSC a organisé une série de conférences sur différents aspects de la vie universitaire :

- Situation des étudiants en situation de handicap à l'UQTR
- Et si nous étions tous vulnérables? Pour une éthique de la vulnérabilité ordinaire
- Les nouvelles règles du régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ)
- Le militantisme et la mobilisation : S'intéresser-S'engager-Récolter

Accueil des nouveaux professeurs

Les professeurs embauchés en décembre 2016 ont été invités à un dîner-rencontre afin de discuter de leur intégration à l'UQTR et dans leur département. Les professeurs embauchés le 1er décembre 2017 ont quant à eux participé à un souper d'accueil avec les membres du comité exécutif. Cette rencontre fut l'occasion d'échanges forts intéressants.

Remerciements

En terminant, je souhaiterais remercier sincèrement les professeurs actifs et retraités qui siègent au comité.

Membres du comité des services à la collectivité

- Denis Auger, Département d'études en loisir, culture et tourisme
- Andrée-Claire Brochu, professeure retraitée
- Syliane Charles, Département de philosophie et des arts
- Michel Cyr, Département de biologie médicale
- Micheline Dubé, représentante de l'Association des professeurs retraités
- Emmanuel Habimana, Département de psychologie
- Ram Lakshmanan, professeur retraité

Dons attribués en 2017-2018

Dons versés à l'interne

Tournoi de golf des employés de l'UQTR	100 \$
Projet Picom, Music 4 Cancer	150 \$
Colloque des étudiants en sciences criminelles	200 \$
Colloque des étudiants en histoire	100 \$
Total dons internes	550 \$

Dons versés à l'externe

Revue d'histoire régionale l'Empreinte	400 \$
Patrimoine Trois-Rivières	175 \$
Moisson Mauricie	150 \$
Espace Mauricie	100 \$
Centre de loisir Multi-Plus	144 \$
Amnistie internationale	200 \$
Rendez-vous des cinémas du monde	200 \$
Total dons externes	1 369 \$

Grand total des dons 1 919 \$



Souper thématique indien



Professeures et professeurs embauchés au 1^{er} décembre 2017

Gauche à droite

Léo Trespeuch, Département de marketing et systèmes d'information

Naïma Hamrouni, Département de philosophie et des arts

Annick Parent-Lamarque, Département de gestion des ressources humaines

Érica Goupil, Département d'anatomie/Sage-femme

Marc-André Gaudreau, Département de génie mécanique

Josyane Pinard, Département des sciences infirmières

Antonio San Martin Pizarro, Département de langues modernes et traduction

Benjamin Boller, Département de psychologie

N'ont pu assister à la rencontre :

Aude Porcedda, Département d'études en loisir, culture et tourisme

Catherine Briand, Département d'ergothérapie

Émilie Brunet-Pagé, Département d'anatomie

Émilie Paquet, Département des sciences infirmières

Isabelle Bouchard, Département des sciences infirmières

Marie-Renée Picard, Département des sciences infirmières

Maryline Roy, Département des sciences de l'activité physique

LA TRÉSORERIE

Sylvain Beaudry

Professeur au Département des sciences comptables

Trésorier



L'année financière du Syndicat s'échelonne du 1^{er} avril au 31 mars. Selon les statuts du Syndicat, le comité exécutif dépose à l'assemblée générale statutaire de mars les prévisions des produits et des charges de l'année suivante et, si nécessaire, un budget révisé à l'assemblée statutaire de septembre.

Résultats financiers 2017-2018

L'année financière 2017-2018 ne se termine que le 31 mars prochain. Nous ne disposons donc pas encore des résultats complets. L'année devrait toutefois se terminer avec un surplus. On se rappellera que le Syndicat a déposé en mars 2017 un budget prévoyant des produits de 830 000 \$ et des charges de 820 000 \$ devant donner un surplus de 10 000 \$. L'excédent devrait toutefois être plus élevé puisque les rendements boursiers ont été encore très positifs au cours de la dernière année. Celle-ci devrait se terminer avec un surplus d'environ 300 000 \$ qui sera intégralement versé au fonds de défense professionnel.

Budget 2018-2019

Le budget 2018-2019 prévoit des produits de 900 000 \$, en hausse de 8,4 % comparativement au budget 2017-2018. Ces revenus sont conditionnés par le maintien d'un taux de cotisation syndicale de 1,5 % pour les 462 professeurs prévus au 1^{er} septembre prochain.

Les charges de la prochaine année sont prévues à 880 000 \$, en hausse de 7,3 %. Cette croissance des charges est surtout due à des postes reliés à la négociation pour le renouvellement de la convention collective. Le comité de négociation dispose d'un budget de 10 000 \$ et le comité d'appui à la négociation s'est vu attribuer un montant de 50 000 \$.

Le budget 2018-2019 prévoit un excédent des produits sur les charges de 20 000 \$.

Comité d'étude sur le fonds de défense professionnel (CEFD)P

Le trésorier préside le CEFD)P qui se réunit chaque année avec les gestionnaires du fonds afin de faire le point sur les rendements, la stratégie de placement et l'application des règles de gestion et d'utilisation du fonds.

Au 30 septembre 2017, le FDP comptait 4,8 M\$ (aujourd'hui plus de 5 M\$) et enregistrait un rendement positif, net de frais, de 7,5 % pour l'année. Le fonds de défense permet de verser aux professeurs de l'UQTR 100 % de leur salaire net pendant une période de plus de 70 jours.

Membres du comité d'étude sur le fonds de défense professionnel

M. Sylvain Beaudry, trésorier du SPPUQTR, président du comité

Mme Daphné Drouin, Département des sciences comptables

M. Ram Lakshmanan, professeur retraité

M. Théophile Serge Nomo, Département des sciences de la gestion

Prof, de tout



Répartition des placements du FDP

2017-09-30	RBC	%	FBN	%	VMD	%	Total	%
Total encaisse ou équivalent	56 932 \$	3,1%	4 880 \$	1,0%	229 433 \$	16,4%	291 245 \$	6%
Total revenus fixes	870 831 \$	47,0%	886 092 \$	53,0%	450 320 \$	32,2%	2 207 243 \$	45%
Total revenus croissance	925 724 \$	49,9%	769 061 \$	46,0%	620 917 \$	44,4%	2 315 702 \$	47%
Total autres					98 815 \$	7,1%	98 815 \$	2%
Total	1 853 487 \$	100%	1 671 872 \$	100%	1 399 485 \$	100%	4 913 005 \$	100%
Rendement pour l'année (pondéré en fonction du temps)	6,85%		3,49%		9,16%		6,50%	
Répartition entre les courtiers	37,7%		34,0%		28,5%		100%	

Source : Rapports des courtiers

Rendements du FDP

	RBC	FBN	VMD	Total
Valeur au marché le 01-10-2016	1 694 056 \$	1 615 367 \$	1 245 190 \$	4 554 613 \$
Valeur au marché 30-09-2017	1 853 535 \$	1 716 872 \$	1 399 486 \$	4 969 893 \$
Gains	159 479 \$	101 505 \$	154 296 \$	415 280 \$
Dépôt durant l'année	45 000 \$	45 000 \$	45 000 \$	135 000 \$
Résultats moins dépôt	1 808 535 \$	1 671 872 \$	1 354 486 \$	4 834 893 \$
Rendements net	6,76%	3,50%	8,78%	6,34%
Rendements annoncés par les courtiers	6,85%	3,49%	9,16%	6,50%
Frais de gestion	16 657 \$	17 017 \$	5 857 \$	39 531 \$
2017	0,98%	0,99%	0,47%	0,80%

Source : Rapports des courtiers

PRÉVISIONS DES PRODUITS ET DES CHARGES POUR L'ANNÉE 2018-2019

	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
	Réel	Réel	Réel	Budget initial Mars 2017	Budget initial Mars 2018
Produits prévus					
Produits provenant de la cotisation	714 114 \$	741 553 \$	761 615 \$	700 000 \$	760 000 \$
Intérêts sur placements	107 182 \$	151 807 \$	116 972 \$	125 000 \$	125 000 \$
(Perte) Gain sur cession/juste valeur de placement	205 879 \$	-202 710 \$	356 325 \$	5 000 \$	15 000 \$
	1 027 176 \$	690 650 \$	1 234 913 \$	830 000 \$	900 000 \$
Charges prévues					
Cotisations - FQPPU	66 560 \$	69 247 \$	70 490 \$	75 000 \$	75 000 \$
Cotisation & Participation-CIRRAC	8 024 \$	6 895 \$	17 599 \$	11 000 \$	12 000 \$
Participation-FQPPU	1 264 \$	1 686 \$	1 198 \$	4 000 \$	4 000 \$
Participation-CLIUQ	805 \$	398 \$	1 184 \$	2 000 \$	2 000 \$
Intersyndicale des personnels de l'UQTR *	317 \$	633 \$	140 \$	1 000 \$	1 000 \$
Personnel					
Salaires	176 415 \$	206 375 \$	241 464 \$	255 000 \$	260 000 \$
Av. sociaux	39 010 \$	47 360 \$	50 038 \$	58 000 \$	60 000 \$
Ajustement indemnité de départ	-4 717 \$	-4 035 \$	-5 975 \$	0 \$	-4 000 \$
Ressources occasionnelles	0 \$	0 \$	0 \$	1 000 \$	1 000 \$
Frais juridiques et arbitrage	17 167 \$	12 835 \$	41 305 \$	65 000 \$	70 000 \$
Honoraires et remboursement de dépenses juridiques	113 224 \$	117 375 \$	134 845 \$	160 000 \$	165 000 \$
Papeterie, imprimé et fourniture de bureau	8 560 \$	11 046 \$	10 780 \$	14 000 \$	14 000 \$
Communications (postes-messagerie et téléphonie)	1 061 \$	1 682 \$	3 497 \$	4 000 \$	4 000 \$
Bourses d'études (Annexe 1)	14 598 \$	14 621 \$	14 532 \$	15 000 \$	15 000 \$
Publicité & promotion	460 \$	200 \$	0 \$	5 000 \$	5 000 \$
Frais de fonctionnement					
Comité exécutif (frais réunion et bilan et plan action)	4 915 \$	5 085 \$	6 774 \$	10 000 \$	10 000 \$
Conseil syndical et assemblée générale	4 983 \$	6 563 \$	8 060 \$	12 000 \$	15 000 \$
Formation (membres et personnels)	2 158 \$	569 \$	578 \$	2 000 \$	2 000 \$
Comité des négociations	0 \$	0 \$	197 \$	30 000 \$	10 000 \$
Comité d'appui à la négociation					50 000 \$
Comité des serv. à la collectivité (Annexe 2)	17 412 \$	18 979 \$	19 223 \$	25 000 \$	25 000 \$
Comité des affaires universitaires	4 944 \$	4 591 \$	4 169 \$	6 000 \$	6 000 \$
Comité des relations de travail	329 \$	635 \$	2 368 \$	3 000 \$	3 000 \$
Honoraires professionnels (courtiers et auditeurs)	29 286 \$	39 574 \$	49 552 \$	42 000 \$	50 000 \$
Amortissement des immobilisations	2 329 \$	1 675 \$	1 209 \$	4 000 \$	4 000 \$
Prises de retraite	5 400 \$	2 035 \$	3 631 \$	6 000 \$	8 000 \$
Assurances	3 899 \$	3 907 \$	3 904 \$	5 000 \$	5 000 \$
Projets spéciaux (Annexe 3)	0 \$	0 \$	3 251 \$	2 000 \$	5 000 \$
Divers et imprévus	833 \$	459 \$	2 279 \$	3 000 \$	3 000 \$
	519 237 \$	570 390 \$	686 293 \$	820 000 \$	880 000 \$
Excédent (insuffisance) des revenus sur les charges	507 939 \$	120 261 \$	548 620 \$	10 000 \$	20 000 \$

Le secrétariat

Daphné Drouin

Professeure au Département des sciences comptables
Secrétaire



Les nouveaux statuts du Syndicat prévoient que le secrétaire est responsable de la gestion des archives, de la politique de communication, de la publication du bulletin d'information, de la mise à jour du site web et de l'encadrement, en collaboration avec le trésorier, de la technicienne en administration responsable du secrétariat. À titre de secrétaire, j'anime également les réunions du conseil syndical, ainsi que les assemblées générales.

Réunions des instances syndicales

Au cours de la dernière année (avril 2017 à mars 2018), le comité exécutif du SPPUQTR s'est formellement réuni à une douzaine d'occasions. Le conseil syndical a tenu neuf (9) rencontres. Finalement, deux assemblées générales des professeurs et quatre assemblées générales des membres ont également eu lieu.

Le point d'ancre

À titre de secrétaire supervise également la publication du bulletin syndical Le point d'ancre dont quatre numéros furent publiés durant la dernière année. Le point d'ancre est expédié en format électronique aux directions de service de l'UQTR, à l'ensemble des syndicats et associations de professeurs d'université du Québec, aux professeurs retraités et aux médias d'information régionaux.

Prof,
de tout 

Candidatures reçues pour les différents postes à pourvoir

Vice-présidence aux affaires syndicales

Professeure **Monique Cadrin**, Département de biologie médicale, appuyée par le professeur Marc Germain, Département de biologie médicale.

Vice-présidence aux services à la collectivité

Professeure **France Joyal**, Département de philosophie et des arts, appuyée par la professeure Diane Saint-Laurent, Département des sciences de l'environnement.

Trésorerie

Professeur **Sylvain Beaudry**, Département des sciences comptables, appuyé par la professeure Émilie Portelance, Département des sciences comptables.

Secrétariat

Professeure **Daphné Drouin**, Département des sciences comptables, appuyée par la professeure Lyne Douville, Département de psychoéducation.

Représentants des professeurs à la commission des études Secteur 6

Départements de psychologie et de psychoéducation

Professeure **Sylvie Hamel**, Département de psychoéducation, appuyée par la professeure Danielle Leclerc, Département de psychoéducation

Conseil d'administration de l'UQTR

- Professeur **Yves Lachapelle**, Département de psychoéducation, appuyé par la professeure Danielle Leclerc, Département de psychoéducation
- Professeur **Benoit Lavigne**, Département des sciences comptables, appuyé par le professeur Félix Bouvier, Département des sciences de l'éducation
- Professeur **Christian Linard**, Département de chiropratique, appuyé par le professeur Ghyslain Parent, Département des sciences de l'éducation
- Professeur **Ghyslain Parent**, Département des sciences de l'éducation, appuyé par le professeur Alain Chalifour, Département de mathématiques et d'informatique

Offre de location d'une maison pour professeur en visite

Pendant sa période de sabbatique de recherche du 1^{er} janvier au 30 juin 2019, le professeur Pascal Forget (Département de génie industriel) offre en location sa maison à un professeur en visite à l'UQTR. La maison est située dans le secteur Pointe-du-Lac et conviendrait parfaitement à une famille. Si vous connaissez des professeur(e)s en visite ou en sabbatique de l'extérieur qui pourraient être intéressé(e)s, vous pouvez les inviter à communiquer avec le professeur Forget à l'adresse suivante : pascal.forget@uqtr.ca

MOBILISATION ET MILITANTISME

Diane Gagné

Professeure

Département de gestion des ressources
humaines



Comme la grande majorité des professeurs et des professeures (94 %), j'ai été outrée par la proposition patronale concernant les négociations pour le renouvellement de notre convention collective. Ce non-respect pour notre profession que nous exerçons avec tout notre cœur, toute notre passion m'a incité, malgré un horaire de travail surchargé, à m'impliquer davantage au comité d'appui à la négociation. J'ai donc, avec grand plaisir, accepté de présenter une conférence abordant certains des défis liés au militantisme et à la mobilisation syndicale en période de négociation.

Plusieurs personnes m'ont demandé de compléter l'exercice en publiant un résumé dans notre bulletin d'information *Le point d'anc*re.

Le fil conducteur de la conférence consistait à répondre à la question : s'engager pourquoi? L'objectif étant d'apporter un éclairage polymorphe sur l'importance de la mobilisation syndicale, en abordant certains des défis liés à cet enjeu dans le milieu universitaire. De prime abord, m'inspirant des propos publiés à l'automne dernier par les officiers du comité exécutif du Syndicat, l'intention était d'inciter mes collègues à l'engagement. Il m'est toutefois apparu tout aussi important de revaloriser notre profession et d'insister sur les dangers qui guettent le rôle et l'influence des professeurs dans le développement de l'Université. C'est pourquoi, en introduction, un bref portrait de la réalité syndicale en milieu universitaire a été présenté. Dans un deuxième temps, nous avons souligné les principales caractéristiques de la main-d'œuvre professorale, du militantisme syndical et de la mobilisation. Puis, certains enjeux, auxquels le corps professoral aurait intérêt à réfléchir collectivement, ont été discutés. Finalement, la présentation s'est conclue sur un sage dicton africain : « seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin » et sur les sages paroles d'Henry Ford : « venir ensemble est un commencement; rester ensemble est un progrès; travailler ensemble est un succès ». Je reprendrai donc dans ce court article les points principaux de la conférence.

La réalité syndicale en milieu universitaire

En 1975, Woods posait la question : est-ce que la liberté académique et la négociation collective sont compatibles? Pour cet éminent professeur en relations industrielles, l'action collective en milieu universitaire est nécessairement à la marge du salariat classique. Puisque si la convention collective donne des droits aux bureaux de directions et met l'accent sur le caractère salarié des

professeurs [e] s, elle transforme aussi la structure hiérarchique en reconnaissant la souveraineté de l'Assemblée départementale. Cette reconnaissance de la liberté académique du corps professoral n'est pas anodine. Cette liberté à nul autre comparable, en milieu de travail, découle de la mission première de l'université, soit : la transmission des connaissances et la découverte de nouveaux savoirs.

Selon Woods, cette liberté académique, à laquelle le corps professoral doit porter une attention particulière, repose sur cinq socles qui concourent à la transmission et au développement des savoirs. Il s'agit de :

- 1) la liberté de sélectionner et promouvoir les professeur [e] s;
- 2) l'élaboration des programmes d'enseignement;
- 3) une liberté quasi totale quant aux méthodes d'enseignement;
- 4) la sélection et la promotion des étudiants;
- 5) la détermination des programmes de recherche (développement des connaissances).

Le défaut de défendre les pôles de cette liberté académique pourrait conduire à diviser le corps professoral en dirigeants et employés. À ce moment, la direction devient des agents gouvernementaux plutôt que des défenseurs et des porte-paroles de la mission universitaire, avec tous les dangers que cela comporte. Parmi les plus pernicious, nous avons recensé de manière non exhaustive les risques de politiser les budgets, de mettre l'accent sur le caractère salarié des professeur[e]s, de commercialiser la mission de l'université, de privilégier une approche de gestion managériale qui vise la rentabilité comme si produire des savoirs équivalait à la production d'un produit, l'infantilisation et la déresponsabilisation des directeurs de programmes et la non-reconnaissance des différentes réalités disciplinaires.

Le travail de professeur [e] confère une remarquable liberté d'innover et d'action qui s'accompagne de devoirs et de contraintes tout aussi notables. Par exemple, les professeur[e]s, dans leur quotidien, sont constamment soumis aux jugements de tiers partis. Cette évaluation constante, qu'elle soit le fait des pairs (demandes de subvention, publication d'articles, promotion, permanence, etc.), des étudiants (évaluation des enseignements, de l'encadrement, de la disponibilité, etc.), de la direction (gestion de programme, participation aux comités, services à la collectivité, etc.), des organismes subventionnaires ou des commanditaires, et l'avènement des médias sociaux, des nouvelles technologies, de l'enseignement à distance ou disponible en ligne à demande augmentent la pression sur les professeur [e] s, diminuent la liberté

d'action voire d'expression et demandent des disponibilités quasi illimitées. Conséquemment, « la note de passage n'est pas un critère suffisant pour l'enseignement académique ou le développement des connaissances. » (Woods, 1975)

Dès lors, les stratégies syndicales doivent s'exercer sur deux axes d'action : la liberté académique ou la défense de notre pouvoir décisionnel et la défense des droits des professeurs [e]s en tant qu'employés. Le corps professoral, dans son entièreté, devient garant de la qualité de la transmission des connaissances et du développement des savoirs et du rayonnement dans la communauté. Si bien que le militantisme et la mobilisation syndicale influenceront positivement et directement le rapport de force. Ces actions, ses stratégies et ses coalitions passent par une masse critique de personnes qui accomplissent des actions bénéfiques à l'œuvre collective, ici, la négociation d'une convention collective qui protégera notre liberté académique et notre équilibre de vie.

Afin de favoriser le militantisme et la mobilisation syndicale, chacun d'entre nous doit : croire en sa mission individuelle et collective d'universitaire; respecter les différences; être loyal [e] à sa profession et sa mission; croire en la légitimité des revendications; croire et travailler pour le bien supérieur de la mission universitaire;

exprimer fièrement son statut de professeur [e]; prendre la place qui nous revient au sein des différentes instances; et exercer cette liberté académique pour la construction d'une véritable solidarité. Cette vision commune, il faut la bâtir au-delà des intérêts divergents,



Une cinquantaine de professeurs ont écouté avec attention la présentation de la professeure Gagné.

des différences ou des priorités administratives dans l'engagement à faire respecter cette liberté académique qui fait notre spécificité et qui devrait être notre fierté.

¹ Cette partie a largement été inspirée par le texte de H.D. Woods publié en 1975., "Collective bargaining and Academic freedom: Are they compatible?" dans la revue Relations industrielles/ Industrial relations, vol.30,no 4, p. 643-661



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PROFESSEURS DE L'UQTR
JEUDI 29 MARS 2018 À 12 H
LOCAL 1012 NÉRÉE-BEAUCHEMIN

PROJET D'ORDRE DU JOUR

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale du 30 mars 2017
5. Élection des membres à la commission des études de l'UQTR à titre de professeur :
Secteur 6
Département de psychologie
Département de psychoéducation
6. Élection de trois membres au conseil d'administration de l'UQTR à titre de professeur :
7. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
8. Résultats du scrutin
9. Levée de l'assemblée

Daphné Drouin
Secrétaire
Syndicat des professeurs et des professeures de
l'UQTR (SPPUQTR)

150^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR
29 mars 2018, 12 h 15
Local 1012 Nérée-Beauchemin

Projet d'ordre du jour

1. Vérification du quorum
2. Désignation d'un président d'assemblée
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la 149^e assemblée générale
5. Élection des officiers du comité exécutif du SPPUQTR :
 - 5.1 Vice-présidence aux affaires syndicales
 - 5.2 Vice-présidence aux services à la collectivité
 - 5.3 Trésorerie
 - 5.4 Secrétariat
6. Renouvellement de la convention collective : rapport
7. Affaires budgétaires :
 - 7.1 Taux de cotisation syndicale pour l'année 2018-2019
 - 7.2 Prévisions des produits et des charges pour l'année 2018-2019
8. Rapport des officiers pour l'année 2017-2018 (dépôt)
9. Affaires nouvelles
10. Ajournement de l'assemblée jusqu'à la fin de la période de scrutin
11. Résultats des élections
12. Levée de l'assemblée générale

Daphné Drouin
Secrétaire
Syndicat des professeurs et des
professeures de l'UQTR (SPPUQTR)



Le comité exécutif invite les professeurs à publier des textes dans le bulletin Le point d'ancre. Les commentaires publiés ne reflètent toutefois que l'opinion des auteurs et n'engagent en rien le comité exécutif du Syndicat.

Le Syndicat s'est doté d'une règle lui permettant de souligner de façon particulière les événements ponctuant la vie professorale (naissance ou adoption d'un enfant, mariage, décès, hospitalisation, etc). Nous apprécierions que les professeurs en informe le secrétaire syndical.

La règle d'intervention est disponible sur le site internet du Syndicat.

Officiers du Syndicat des professeurs et des professeures pour l'année 2017-2018

M. Ismaïl Biskri, président
M. René Lesage, premier vice-président aux relations de travail
Mme Monique Cadrin, deuxième vice-présidente aux affaires syndicales
M. Christian Linard, vice-président aux affaires universitaires
Mme Diane Saint-Laurent, vice-présidente aux services à la collectivité
M. Sylvain Beaudry, trésorier
Mme Daphné Drouin, secrétaire

Le personnel du SPPU27R

DIANE BEAUCHEMIN
Conseillère en relations de travail
Bureau 1117, pavillon Ringuet. Poste interne 2387

ALAIN GAMELIN
Conseiller aux affaires universitaires
Bureau 1113, pavillon Ringuet. Poste interne 2389

SANDRA THIFFAULT
Technicienne en administration
Bureau 1115, pavillon Ringuet. Poste interne 2388

SPPUQTR

3351, boul. des Forges C.P. 500 • Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7
Téléphone 819.376.5041 • Télécopieur 819.376.5209
Courriel : syndicat.professeurs@uqtr.ca
www.sppuqtr.ca

Le *point d'ancre*
est publié par le comité exécutif du
SPPUQTR



**Syndicat des professeurs
et des professeures**
Université du Québec à Trois-Rivières

Le LOGO du Syndicat des professeurs et des professeures regroupe trois niveaux de signification : le livre ouvert sur la connaissance, l'arbre en croissance et les mains ouvertes vers les étudiants et la société québécoise.